

# L'UNION MÉDICALE DU CANADA

*Propriétaire et Administrateur:* - - Dr A. LAMARCHE.

*Rédacteur-en-chef:* Dr H. E. DESROSIERS.

MONTREAL, FÉVRIER 1894.

## BULLETIN.

**Modifications faites aux règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec à l'Assemblée du Bureau des gouverneurs, en septembre 1893, et sanctionnées par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le 4 janvier 1894.**

M. le docteur BROUSSEAU, secrétaire pour Montréal, du Bureau provincial de médecine, a communiqué à la presse médicale et aux Facultés de médecine les résolutions adoptées par le bureau provincial le 27 septembre 1893 et sanctionnées par le Lieutenant-Gouverneur en conseil le 4 janvier 1894.

Voici le texte de ces résolutions; proposées par le Dr Beausoleil, Bégistrare du Collège, appuyé par le Dr. A. Dagenais, trésorier.

Résolu: 1o L'honoraire du certificat d'admission à l'étude sera à l'avenir de vingt (\$20.00) dollars au lieu de dix (\$10.00) dollars;

2o L'honoraire de la licence provinciale sera de (\$40.00) dollars au lieu de (\$20.00) dollars;

2a Les assemblées régulières et fixes du Bureau des Gouverneurs se tiendront le premier mercredi de juillet, et le dernier mercredi de septembre de chaque année; les assemblées de juillet dans la ville de Montréal, et celles de septembre dans la ville de Québec.

3o Les matières suivantes feront partie du programme de l'examen d'admission à l'étude de la médecine: la Botanique, la Chimie, la Physique élémentaire et la Philosophie intellectuelle;

4o Le cours d'études médicales sera modifié de la manière suivante: